

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

8 septembre 2009

Spécial Zx

S O M M A I R E

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 6 avril 2009

(Académie de Montpellier)

M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, et M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, M. Marc CHAUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général, et à M. Georges DETRUISEUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général.....3

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 6 avril 2009

(Académie de Montpellier)

M. Guy WAISS, Secrétaire général de l'académie, en qualité d'ordonnateur secondaire, et M. Guy WAISS, secrétaire général de l'académie, M. Marc CHAUX et M. Georges DETRUISEUX, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, adjoints au Secrétaire général de l'académie.....6

Arrêté du 31 août 2009

(Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

M. Marc MILLIET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ou par M. Pascal THEVENIAUD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.....9

Décision du 1^{er} septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Mme Chantal BERHAULT, Directrice Adjointe, Mme Suzanne GUGLIELMI, Directrice Adjointe, Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale.....12

Décision du 4 septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de L'état en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget opérationnel de programme 104 – accueil des étrangers et intégration14

Décision du 4 septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 106 – Actions en faveur des familles vulnérables	15
--	----

Décision du 4 septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de L'état en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget opérationnel de programme 177 – prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables.....	17
---	----

INSPECTION DU TRAVAIL

Avis relatif à l'extension du 9 juillet 2009

(Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Hérault)

Avis relatif à l'extension de l'avenant N° 166 du 9 juillet 2009 à la convention collective de travail du 28 février 1952 concernant les exploitations agricoles de l'Hérault étendue par arrêté ministériel du 17 juillet 1954.....	18
--	----

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 6 avril 2009
(Académie de Montpellier)

M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, et M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, M. Marc CHAUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général, et à M. Georges DETRUISEUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général

DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

VU le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'éducation

VU le décret du 1er avril 2009 (JO du 3 avril 2009) portant nomination de Monsieur Christian PHILIP en qualité de Recteur de l'académie de Montpellier

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2005 portant nomination de Monsieur Guy WAÏSS en qualité de Secrétaire général de l'académie de Montpellier à compter du 1^{er} octobre 2004

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2004 portant nomination, à compter du 12 janvier 2004, de M. Marc CHAUX dans l'emploi de Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'académie de Montpellier, Directeur des ressources humaines

VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 1997 portant nomination de Monsieur Georges DETRUISEUX, Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'académie de Montpellier

VU la note de service du 1^{er} septembre 2007 portant ajustements de l'organigramme du rectorat de l'Académie de Montpellier ayant fixé les attributions de chaque division ou service

A R R E T E

ARTICLE I :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PHILIP, Recteur de l'Académie de Montpellier, chancelier des Universités, délégation de signature est donnée à M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy WAISS, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, délégation de signature est donnée à M. Marc CHAUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général, et à M. Georges DETRUISEUX, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général

ARTICLE II :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy WAÏSS, Secrétaire général de l'Académie de Montpellier, de M. Marc CHAUX Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'académie, Directeur des ressources humaines et de M. Georges

DETRUISEUX Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'académie, directeur des logistiques, délégation de signature est donnée à :

Madame Michèle BARTOLINI, Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Madame Valérie BEAUVE-FABRE, Ingénieur de Recherche, Chef de la division du budget académique

Monsieur Dominique BILOGHI, Responsable de la division de l'enseignement supérieur

Madame Martine BOLUIX, Secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire, Chef de la division des examens et concours

Monsieur Jean-Claude BOULADOU, Attaché principal d'administration, Chef de la division de la formation des personnels

Monsieur Olivier BRUNEL, Chef du Service académique d'information et d'orientation

Monsieur Gérard CARANDANTE, Chef de la division de la prospective, des études et des statistiques

Madame Aude CHAMONARD, Attachée Principale d'Administration, Chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Monsieur Dominique CHAMONARD, Ingénieur de recherche, Directeur de la Prospective, des Moyens et des Enseignements

Monsieur Claude CHAUVY, Délégué académique à l'enseignement technique, à l'apprentissage et à l'insertion

Monsieur Jean-Pierre DUFOUR, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Chef du service technique des constructions et du patrimoine

Madame Rose-Marie FELIU-ALMANZA, déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Monsieur Gilles GUSTAU, IA-IPR, Directeur des élèves, des établissements et de la contractualisation

Monsieur Harry HARTMANN, Ingénieur de recherche, Chef de la division de l'informatique administrative, de la sécurité et des réseaux

Madame Danielle ICHE, Attachée d'administration, Chef du Service de la Logistique

Monsieur Thierry LUCILE, Attaché Principal d'administration, Chef de la division des moyens et de l'organisation des formations de l'enseignement public

Monsieur Claude MAUVY, Délégué académique à la formation continue et à la validation des acquis

Monsieur François PELEGRIN, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, Directeur adjoint des établissements et de la contractualisation

Monsieur Pierre PIETRI, Ingénieur d'études, Chef de la division des établissements d'enseignement privé

Monsieur Jean Philippe RODRIGUEZ, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, Chef de la division des personnels enseignants

Monsieur Philippe ROLLAND, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division de la logistique et des finances

Monsieur Jacques THOMAS, Attaché principal d'administration, Chef de la cellule juridique et contentieuse

Madame Nicole VITROLLES, Attachée d'administration, Chef du Service des retraites, du chômage et de l'action sociale

Monsieur Denis WALECKX, Délégué académique de la formation des personnels de l'éducation nationale

à l'effet de signer, au nom du Recteur toutes décisions entrant dans le cadre des attributions qui leur sont confiées.

ARTICLE III :

Le Secrétaire général de l'académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le

Le Recteur

Christian PHILIP

Spécimen de signature
Guy WAÏSS

Spécimen de signature
Marc CHAUX

Spécimen de signature
Georges DETRUISEUX

Spécimen de signature
Martine BOLUIX

Spécimen de signature
Dominique CHAMONARD

Spécimen de signature
Jean-Claude BOULADOU

Spécimen de signature
Aude CHAMONARD

Spécimen de signature
Jean-Pierre DUFOUR

Spécimen de signature
Dominique BILOGHI

Spécimen de signature
Harry HARTMANN

Spécimen de signature
François PELEGRIN

Spécimen de signature
Philippe ROLLAND

Spécimen de signature
Valérie BEAUVE-FABRE

Spécimen de signature
Pierre PIETRI

Spécimen de signature
Jacques THOMAS

Spécimen de signature
Jean Philippe RODRIGUEZ

Spécimen de signature
Nicole VITROLLES

Spécimen de signature
Gilles GUSTAU

Spécimen de signature
Thierry LUCILE

Spécimen de signature
Danielle ICHE

Spécimen de signature
Claude CHAUVY

Spécimen de signature
Claude MAUVY

Spécimen de signature
Denis WALECKX

Spécimen de signature
Michèle BARTOLINI

Spécimen de signature
Rose-Marie FELIU-ALMANZA

Spécimen de signature
Olivier BRUNEL

Spécimen de signature
Gérard CARANDANTE

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 6 avril 2009

(Académie de Montpellier)

M. Guy WAISS, Secrétaire général de l'académie, en qualité d'ordonnateur secondaire, et M. Guy WAISS, secrétaire général de l'académie, M. Marc CHAUX et M. Georges DETRUISEUX, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, adjoints au Secrétaire général de l'académie.

SUBDELEGATION DE SIGNATURE DANS LE DOMAINE FINANCIER

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

VU le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'éducation

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

VU l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur

VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale

VU le décret n° 82-402 du 7 mai 1982 relatif aux établissements scolaires du Co-Prince français en Andorre

VU l'arrêté du 21 juin 1983 relatif à la compétence d'ordonnateur secondaire du Recteur de l'Académie de Montpellier pour le fonctionnement des établissements scolaires du Co-Prince français en Andorre

VU l'arrêté interministériel du 7 mars 1983 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, et en particulier l'article 1 concernant les dépenses relatives aux allocations de recherche

VU l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale du 2 mai 1984 portant désignation des personnes responsables des marchés et de leurs délégués pour des investissements imputés sur le budget du ministère de l'éducation nationale

VU le décret du 1er avril 2009 portant nomination de Monsieur Christian PHILIP en qualité de recteur de l'Académie de Montpellier

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2005 portant nomination de Monsieur Guy WAÏSS en qualité de Secrétaire général de l'académie de Montpellier à compter du 1er octobre 2004

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2004 portant nomination, à compter du 12 janvier 2004, de M. Marc CHAUX dans l'emploi de Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'Académie de Montpellier, Directeur des ressources humaines
VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 1997 portant nomination à M. Georges DETRUISEUX, en qualité de Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au Secrétaire général de l'Académie de Montpellier, Directeur des logistiques
VU les arrêtés n°090240, n°090241 et n°090242 du 23 avril 2009 par lesquels M. Claude BALAND, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, délègue sa signature à M. Christian PHILIP, Recteur de l'Académie de Montpellier en qualité d'ordonnateur secondaire

A R R E T E

ARTICLE I :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PHILIP, Recteur de l'académie de Montpellier, Chancelier des universités, délégation de signature est donnée à M. Guy WAISS, Secrétaire général de l'académie, en qualité d'ordonnateur secondaire, et à l'effet de signer toutes les mesures entrant dans le cadre du pouvoir adjudicateur dans les limites définies par le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ; et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy WAISS, secrétaire général de l'académie, délégation de signature est donnée à M. Marc CHAUX et M. Georges DETRUISEUX, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, adjoints au Secrétaire général de l'académie.

ARTICLE II :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHAUX et de M. Georges DETRUISEUX, Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, adjoints au Secrétaire général de l'Académie, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Madame Valérie BEAUVE-FABRE, Ingénieure de recherche, Chef de la division du budget académique

Madame Martine BOLUIX, Secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire, Chef de la division des examens et concours

Monsieur Jean-Claude BOULADOU, Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Chef de la division de la formation des personnels

Monsieur Dominique CHAMONARD, ingénieur de recherche, Directeur de la prospective et des moyens d'enseignement

Monsieur Jean-Pierre DUFOUR, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Chef du service technique des constructions et du patrimoine

Madame Danielle ICHE, Attachée d'administration, Chef du service de la Logistique

Monsieur François PELEGRIN, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, Directeur adjoint de la Direction des élèves, des établissements et de la contractualisation

Monsieur Philippe ROLLAND, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, Chef de la division de la logistique et des finances

Monsieur Jacques THOMAS, Attaché Principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Chef de la Cellule Juridique et Contentieuse

Madame Nicole VITROLLES, Attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Chef du Service des Retraites, du Chômage et de l'Action Sociale à l'effet de signer, au nom du Recteur tous les actes relatifs à l'émission des titres de recettes et de dépenses concernant le fonctionnement des services de l'éducation nationale de compétence rectorale.

ARTICLE III :

En cas d'absence ou empêchement de M. Jacques THOMAS, Attaché Principal d'administration, Chef de la Cellule juridique et contentieuse, délégation de signature est donnée à :

Mme SCOTTO Annie, Attachée principale d'administration, à effet de signer au nom du Recteur tous les actes relatifs à l'émission des titres de recettes ou de dépenses concernant le fonctionnement de la cellule juridique et contentieuse

ARTICLE IV :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BEAUVE-FABRE, Ingénieure de recherche, Chef de la division du budget académie, délégation de signature est donnée à :

Mr Lilian BOUSCARY, Attaché Principal d'administration, à l'effet de signer au nom du Recteur tous les actes relatifs à l'émission des titres de recettes et des dépenses concernant le fonctionnement de la division du budget académique.

ARTICLE V :

Le Secrétaire général de l'Académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le

Le Recteur

Christian PHILIP

Spécimen de signature
Guy WAÏSS

Spécimen de signature
Marc CHAUX

Spécimen de signature

Georges DETRUISEUX

Spécimen de signature
Valérie BEAUVE-FABRE

Spécimen de signature
Martine BOLUIX

Spécimen de signature
Jean-Claude BOULADOU

Spécimen de signature
Lilian BOUSCARY

Spécimen de signature
Dominique CHAMONARD

Spécimen de signature
Jean-Pierre DUFOUR

Spécimen de signature
François PELEGRIN

Spécimen de signature
Annie SCOTTO

Spécimen de signature
Jacques THOMAS

Spécimen de signature
Nicole VITROLLES

Spécimen de signature
Danielle ICHE

Arrêté du 31 août 2009

(Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

**M. Marc MILLIET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ou par
M. Pascal THEVENIAUD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines**

Montpellier, le 31 août 2009

A R R Ê T Ê

portant subdélégation de signature aux chefs de service de la DRIRE,

Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Languedoc-Roussillon,

VU l'arrêté préfectoral n°2009 I 188 du 19 janvier 2009 portant délégation de signature à M. Alain SALESSY, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Languedoc Roussillon ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain SALESSY**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, par **M. Marc MILLIET**, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ou par **M. Pascal THEVENIAUD**, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, lorsque ceux-ci exercent la suppléance et dans les limites de compétence ci-après :

I- SOL ET SOUS-SOL

Mines :

application du décret n°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives et décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

Carrières :

application du décret n°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives et du décret n° 99-116 du 12 février 1999 relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier ;

II - CONTROLES TECHNIQUES

II-1 Véhicules :

- délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation de certaines catégories de véhicules soumises à réglementation spécifique conformément à l'annexe 8 de l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 ;
- contrôle des centres agréés de contrôles techniques de véhicules légers dans le cadre de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3.5 tonnes;
- procès-verbal de réception de véhicules dans le cadre de l'article R.321-15 et 321-16 du Code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié.

II-2 Equipements sous pression de vapeur d'eau ou de gaz :

- dérogations portant sur les conditions d'exploitation ou de contrôle en service d'appareils à pression prononcés à la demande de l'exploitant ou du constructeur : application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression et notamment son article 27 ;

II-3 Métrologie légale (agrément, contrôles)

- application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.

III - ENERGIE (Gaz et électricité)

- distribution du gaz et de l'électricité : application de la loi du 15 juin 1906 et décret du 29 juillet 1927;
- concessions d'énergie hydraulique : application du décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié ;
- sécurité des ouvrages hydrauliques concédés : décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 ;
- travaux d'électricité et de gaz : application du décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration publique concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz ;
- canalisations soumises à autorisation préfectorale en application de l'article 2 du décret du 15 octobre 1985 ;

- délivrance des certificats d'économies d'énergie : loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 et décrets n°2006-600, 2006-603 et 2006-604 du 23 mai 2006 ;
- délivrance des certificats d'obligation d'achat de l'électricité : loi 2000-108 du 10 février 2000 et décret 2001-410 du 10 mai 2001 modifié par le décret 2009-252 du 4 mars 2009.

IV - ENVIRONNEMENT

- le contrôle de la déclaration et de l'avis d'assurance raisonnable, la transmission des déclarations et des montants d'émission pour l'ensemble des installations de son ressort au ministre chargé de l'environnement : article 20 de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2005 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;
- la surveillance et le contrôle des transferts de déchets à l'entrée et à la sortie de la Communauté européenne ; règlement CEE n° 259/93 du Conseil du 1^{er} février 1993 entré en application le 6 mai 1994.

ARTICLE 2 - La délégation de signature qui est conférée à M. Alain SALESSY est également exercée dans les limites de leur compétence par :

- M. Philippe FRICOU, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (§ III)
- M. David PARLONGUE, ingénieur des mines (§ I, II 1 et 2, IV)
- M. Patrick HEMAR, chef de mission (§ I, II 1 et 2, IV)
 - M. Denis PERU, ingénieur de l'industrie et des mines (§ II)
 - M. Alain ZERMATTEN, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (§ II 3)
 - M. Jean-Claude COMBE, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines (§ II-1)
 - M. Pascal SANJUAN, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines (§ II-1)
 - M. Marc MILLIET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (§ I, II 1 et 2, IV)

ARTICLE 3 : La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « pour le préfet et par délégation ».

ARTICLE 4- Cet arrêté pris pour le Préfet de l'Hérault sera adressé au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 5 - Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation
Le Directeur,



Alain SALESSY

Décision du 1^{er} septembre 2009*(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)*

**Mme Chantal BERHAULT, Directrice Adjointe, Mme Suzanne GUGLIELMI,
Directrice Adjointe, Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale**

**Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales**

DECISION de SUBDELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE
L'HERAULT

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts-commissaires de la République en Polynésie française en en Nouvelle-Calédonie.

VU l'arrêté n° 2009-I-181 du 19 janvier 2009 de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul AUBRUN, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants :

Mme Chantal BERHAULT, Directrice Adjointe
Mme Suzanne GUGLIELMI, Directrice Adjointe
Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Chantal BERHAULT, de Mme Suzanne GUGLIELMI et de Mme Christine LOUDHINI, subdélégation de signature est donnée, dans le champ de leurs attributions respectives à :

Titre I : Mme Martine NODOT, Inspectrice Hors Classe

Mme Annick LE FLOCH, Inspectrice Principale
exclusivement pour l'alinéa 6

Mmes Claudie DAMIANO, Inspectrices,
exclusivement pour les alinéas 9 et 14
M. Jean-Noël BOUSSAC, Inspecteur
exclusivement pour l'alinéa 9
Mme Chantal PASSAQUET, Inspectrice
exclusivement pour l'alinéa 14

Titre II : Mme Isabelle KNOWLES, Inspectrice principale
à l'exception des alinéas 2 – 3 – 4

ou à défaut à Mme Chantal PASSAQUET, Inspectrice
et M. Jean-Pierre MALLET, Inspecteur
à l'exception des alinéas 2 – 3 – 4

Titre III : Titre III Mmes les Docteurs Martine BOURDIOL, Chantal JUBINEAU,
MM. les Docteurs Patrick BENOIT, Dominique BOUILLIN, Jocelyn-Guy NAMIAS,
exclusivement pour les courriers relatifs aux alinéas 3 – 5 et 6.

Titre IV : Mme Jeanne CLAUDET, Ingénieur général du génie sanitaire
à l'exception des alinéas 4 – 7 – 8 – 11 et 12

ou à défaut Mme Catherine MOREL, Ingénieur Principal d'Etudes
à l'exception des alinéas 4 – 7 – 8 - 11 et 12.

ou à défaut Mme Corinne DUBOIS, Ingénieur d'Etudes Sanitaires *à l'exception des alinéas 4 – 7 – 8 - 11 et 12.*

ou à défaut M. Yves SON, Ingénieur d'Etudes,
à l'exception des alinéas 4 – 7 – 8 - 11 et 12.

Titre V/A : Mme Michèle GRELLIER, Inspectrice principale
à l'exception des alinéas 2 – 4 – 5 – 13

Titre V/B : M. Jean-Pierre ESTEVE, Inspecteur Hors classe
à l'exception des alinéas 3 – 4 – 5 – 6 - 7 - 8 9 - 10 - 11 et 13 a

ou à défaut, Mmes Laurence GELINOTTE et Pascale LAPLANE, Inspectrices
à l'exception des alinéas 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 et 13 a

Titre V/C :
Mmes Michèle GRELLIER et Carole DAVILA, Inspectrices Principales
à l'exception des alinéas 2 et 4 ;

Titre V/D : Mme Michèle GRELLIER, Inspectrice Principale
exclusivement pour les alinéas 3, 4 et 10

ARTICLE 3 : Cette décision annule et remplace la décision de subdélégation de signature du 6 juillet 2009.

ARTICLE 4 : Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales est chargé de l'exécution et de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2009

Le Directeur Départemental
Des Affaires Sanitaires et Sociales,

Jean-Paul AUBRUN

Décision du 4 septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de L'état en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget opérationnel de programme 104 – accueil des étrangers et intégration

ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE
L'ETAT EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE
DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 104 – Accueil des Etrangers et Intégration

**DECISION
DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE
L'HERAULT,

VU l'arrêté du 30 décembre 1982 (J.O du 7 janvier 1983) portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté n° 2009/01/113 du 19 janvier 2009 de M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Jean-Paul AUBRUN, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault ;

DECIDE

Article 1^{er} : La subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants :

Mme Chantal BERHAULT, Directrice adjointe
Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale
Mme Annick LE FLOCH, Inspectrice Principale
Mme Isabelle KNOWLES, Inspectrice principale
M. Jean-Pierre MALLET, Inspecteur

Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision de subdélégation de signature du 21 janvier 2009.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault est chargé de l'exécution et de la notification de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 4 septembre 2009

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Jean-Paul AUBRUN

Décision du 4 septembre 2009

(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

**ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU
BUDGET DE L'ETAT EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE
OPERATIONNELLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 106 –
Actions en faveur des familles vulnérables**

ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE
L'ETAT EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE

DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 106 – Actions en faveur des familles vulnérables**DECISION
DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE L'HERAULT,

VU l'arrêté du 30 décembre 1982 (J.O du 7 janvier 1983) portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté n° 2009/01/114 du 19 janvier 2009 de M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Jean-Paul AUBRUN, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault ;

DECIDE

Article 1^{er} : La subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants :

Mme Chantal BERHAULT, Directrice adjointe
Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale
Mme Annick LE FLOCH, Inspectrice Principale
Mme Isabelle KNOWLES, Inspectrice principale
M. Jean-Pierre MALLET, Inspecteur

Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision de subdélégation de signature du 21 janvier 2009.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault est chargé de l'exécution et de la notification de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 4 septembre 2009

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Jean-Paul AUBRUN

Décision du 4 septembre 2009*(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)***Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de L'état en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget opérationnel de programme 177 – prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables**

ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE
L'ETAT EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE
DU BUDGET OPERATIONNEL DE **PROGRAMME 177 – Prévention de l'exclusion et
insertion des personnes vulnérables**

**DECISION
DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE
L'HERAULT,

VU l'arrêté du 30 décembre 1982 (J.O du 7 janvier 1983) portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté n° 2009/01/116 du 19 janvier 2009 de M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Jean-Paul AUBRUN, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault ;

DECIDE

Article 1^{er} : La subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants :

Mme Chantal BERHAULT, Directrice adjointe
Mme Christine LOUDHINI, Secrétaire Générale
Mme Annick LE FLOCH, Inspectrice Principale
Mme Isabelle KNOWLES, Inspectrice principale
M. Jean-Pierre MALLET, Inspecteur

Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision de subdélégation de signature du 21 janvier 2009.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Hérault est chargé de l'exécution et de la notification de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 4 septembre 2009

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Jean-Paul AUBRUN

INSPECTION DU TRAVAIL

Avis relatif à l'extension du 9 juillet 2009

(Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Hérault)

Avis relatif à l'extension de l'avenant N° 166 du 9 juillet 2009 à la convention collective de travail du 28 février 1952 concernant les exploitations agricoles de l'Hérault étendue par arrêté ministériel du 17 juillet 1954

AVIS RELATIF A L'EXTENSION DE L'AVENANT N° 166 DU 9 JUILLET 2009 A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 28 FEVRIER 1952 CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'HERAULT ETENDUE PAR ARRETE MINISTERIEL DU 17 JUILLET 1954 (J.O. du 30 JUILLET 1954)

(Direction des Actions de l'Etat)

Articles L2231-6 (L.133-10 ancien article) et D2231-2 (R.133-2 ancien article) du Code du Travail

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

envisage de prendre un arrêté étendant l'avenant susvisé à tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles du département.

Cet avenant a été conclu :

Entre :

- Le Groupement des Employeurs de Main-d'Oeuvre Agricole,
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
- Le Syndicat des Producteurs de Raisins de Table,
- La Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles,

d'une part,

Et :

- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles S.N.C.E.A. C.G.C. section de l'Hérault,
- La Fédération générale des travailleurs de l'Agriculture et de l'Alimentation FO. Interrégion Languedoc Roussillon. PACA,
- Le Syndicat Général Agroalimentaire S.G.A. C.F.D.T. de l'Hérault.
- Le Syndicat CFTC-AGRI de l'Hérault,

d'autre part.

Il a pour objet la modification de la valeur monétaire du point de rémunération des salariés et des cadres entrant dans le champ d'application de la convention collective.

Le texte a été déposé le 23 juillet 2009 sous le n° 09/12 au Service de l'Inspection du travail agricole – direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle – 615, Bd d'Antigone – 34064 MONTPELLIER CEDEX 2– où il peut être consulté.

Les organismes professionnels et toute personne intéressée sont priés de faire connaître leurs observations et avis sur l'extension envisagée dans un délai de 15 jours à l'adresse ci-après :

Inspection du travail en agriculture
Direction départementale du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle
de l'Hérault
615, Bd d'Antigone
CS 19002
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Montpellier, 21 août 2009

Le Préfet,

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier **le 8 septembre 2009**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel